

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

Annexé au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1980.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires culturelles (1), sur le projet
de loi de finances pour 1981, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE
NATIONALE.

TOME VIII

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Par Mme Brigitte GROS,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Léon Eeckhoutte, président ; Michel Kiroudot, Adrien Gouteyron, Jean Sauvage, Jacques Habert, vice-présidents ; Jean Mercier, James Marson, Jacques Carat, Paul Seramy, secrétaires ; Bernard Barbier, Gilbert Baumet, Mme Danielle Bidard, MM. René Billères, Jean-Pierre Blanc, Marc Bœuf, Jacques Bordenave, Adolphe Chauvin, Bernard Chochoy, Roland Courteau, Auguste Cousin, Lucien Delmas, Charles Durand, Jules Faigt, Claude Fuzier, Léon-Jean Grégory, Mme Brigitte Gros, MM. Guy de la Verpillière, Yves Le Cozannet, Maurice Lombard, Mme Hélène Luc, MM. Kléber Malécot, Hubert Martin, Michel Maurice-Bozianowski, Roger Moreau, Dominique Pado, Gaston Pams, Sosefo Makape Papilio, Charles Pasqua, Jacques Pelletier, Maurice Pic, Roland Ruet, François Schleiter, Guy Schmaus, Pierre-Christian Taittinger, René Tinant, Edmond Valcin, Pierre Vallon, Marcel Vidal, N...

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (6^e législ.) : 1933 et annexes, 1976 (annexe 36), 1977 (tome XVI) et in-8° 359.

Sénat : 97 et 98 (annexe 32) (1980-1981).

Loi de finances. — Formation professionnelle et promotion sociale.

SOMMAIRE

	Pages
Introduction	3
PREMIERE PARTIE. — Le bilan de la formation professionnelle continue...	5
I. — Le bilan de l'action de l'Etat	5
1. — Les actions suivies par les stagiaires	6
2. — La répartition des stagiaires selon les différentes catégories de formation	6
3. — La répartition des stagiaires en fonction du niveau des formations suivies	8
4. — La répartition des stagiaires par âge et par sexe.....	10
II. — Le bilan de l'action des entreprises	10
1. — Le taux de participation.....	10
2. — Les différents types de stages financés.....	13
3. — Les différentes catégories de stagiaires.....	13
LEUXIEME PARTIE. — Le projet de budget pour 1981	15
1. — Les crédits de fonctionnement.....	15
2. — Les crédits d'équipement	15
TROISIEME PARTIE. — Examen du projet de budget par la commission	17
1. — Audition de M. Jacques Legendre, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de la Formation professionnelle.	17
2. — Examen du rapport et adoption des conclusions. La commission donne un avis favorable à l'adoption des crédits de la formation professionnelle pour 1981	19
ANNEXE. — Tableau récapitulatif des crédits prévus en 1981 de l'enveloppe formation	21

INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

Le 9 juillet 1970, les partenaires sociaux signaient l'accord national sur la formation et le perfectionnement professionnels. Cet acte préfigurait la longue série de textes, lois, règlements, conventions, qui constituent, dix ans après, l'impressionnant *corpus* qui régit la politique de formation continue.

Malgré les obstacles liés à l'évolution défavorable du contexte économique, la formation professionnelle continue est devenue une réalité dans notre pays, même si tous les buts que visaient ses fondateurs n'ont pas été atteints.

Le chemin à parcourir pour que la France soit dotée d'un appareil complet d'éducation permanente est encore long. Mais si l'on examine tous les efforts déployés depuis dix ans, le constat que l'on peut établir est porteur d'espoir.

Votre Commission des Affaires culturelles a été au cours de ces dix dernières années particulièrement attentive au développement de cette politique, lors de la discussion des budgets comme des projets de lois successifs qu'elle a examinés. Elle se réjouit de l'initiative prise en juin dernier par M. le Secrétaire d'Etat chargé de la Formation professionnelle d'organiser un colloque pour dresser le bilan de ce qui avait été fait et dégager les orientations pour les années 80. La multiplicité, la richesse et la densité des interventions ont montré que l'ambition des signataires de l'accord de 1970 de forger un instrument de promotion des individus et d'adaptation aux évolutions culturelles, sociales et économiques du pays, restait encore à réaliser.

C'est dans ce contexte qu'il convient d'analyser le projet de budget pour 1981, avec une réserve cependant. Comme tout ce qui touche à l'éducation, les règles de l'annualité budgétaire sont trompeuses. Les délais de détente sont souvent longs et ne permettent pas une appréciation globale, donc significative.

Aussi bien, avant d'analyser les grandes lignes du projet soumis à l'approbation du Sénat, convient-il d'analyser synthétiquement le bilan des actions conduites par l'Etat et par les entreprises au cours des dernières années.

PREMIERE PARTIE

LE BILAN DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Au cours de l'année 1979, près de 2 900 000 travailleurs ont pris part à des actions de formation ; ce qui, rapporté à la population active totale, représente un travailleur sur sept. Ces chiffres accusent une relative stagnation puisqu'en 1978 le nombre des stagiaires était identique et qu'il faut remonter à 1977 pour trouver un nombre inférieur de 100 000.

Le nombre d'heures/stagiaires qui était de 364 millions en 1978 est passé à 350 millions en 1979, soit une moyenne de 120 heures par stagiaire contre 125 heures en 1978.

L'effort consenti par l'Etat reste toujours le plus important, mais on relève une certaine diminution en terme d'heures. La moyenne des formations financées par les crédits publics est de 500, comme en 1978, alors que l'effort des entreprises s'est réduit, passant de 60 heures en 1978 à 55 heures en 1980.

Ce bilan traduit donc une relative stagnation de l'effort d'une année sur l'autre.

I. — Le bilan de l'action de l'Etat.

1 041 000 stagiaires ont suivi des actions de formation financées par l'Etat pour un total de 240 millions d'heures de stage. Comparés avec l'année 1978, on relève que les stagiaires ont été plus nombreux, 48 000, mais que le nombre d'heures de stages a diminué de 10 millions.

Malgré tout, les chiffres rapportés aux années antérieures marquent une progression constante, puisque les crédits consacrés par l'Etat entre 1976 et 1979 auront doublé.

1. — LES ACTIONS SUIVIES PAR LES STAGIAIRES

La ventilation entre les différents types de stages fait ressortir que 881 000 personnes ont suivi des cours oraux et 160 000 des cours à distance.

Au titre des cours oraux :

— 37 % des stagiaires (328 000) ont suivi des actions de conversion, prévention, préformation et 204 000 ont achevé leur formation ;

— 43 % des stagiaires (379 000) ont suivi des actions de promotion professionnelle et 180 000 ont achevé leur formation ;

— 10 % des stagiaires (83 000) ont suivi des actions d'adaptation et de perfectionnement, dont 75 000 ont été formés ;

— 10 % des stagiaires (83 000) ont bénéficié de contrats emploi-formation pour 75.

Au titre des cours à distance, 160 000 stagiaires ont bénéficié d'une action de formation et les effectifs formés ont été de 82 000.

2. — LA RÉPARTITION DES STAGIAIRES SELON LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE FORMATIONS

La nomenclature interministérielle comporte 47 groupes de formation dont on trouvera ci-après la récapitulation.

Stagiaires formés en 1979.

CODE	GROUPES DE FORMATION	STAGIAIRES formés.
01	Agriculture, horticulture, élevage, forestage	2 000
02	Pêche, navigation maritime et fluviale.....	»
03	Mines et carrières (extraction), travail des pierres.....	»
04	Génie civil, travaux publics, topographie.....	1 000
05	Construction en bâtiment.....	11 000
06	Couverture, plomberie, chauffage	12 000
07	Peinture en bâtiment, peinture industrielle.....	3 000
08	Production et première transformation des métaux : fon- derie, laminage, moulage	1 000
09	Forge, chaudronnerie, constructions métalliques, formations connexes	13 000
10	Mécanique générale et de précision, travail sur machines- outils, automatismes	33 000

CODE	GROUPES DE FORMATION	STAGIAIRES formés.
11	Electricité, électromécanique, électrotechnique	16 000
12	Electronique	10 000
13	Verre et céramique	,
14	Photographie, industries graphiques (photogravure, composition, impression)	2 000
15	Papier et carton (fabrication, transformation, brochage, reliure)	1 000
16	Chimie, physique, biochimie, biologie, production chimique.	2 000
17	Boulangerie, pâtisserie	1 000
18	Abattage, travail des viandes	1 000
19	Autres spécialités de l'alimentation (transformation, préparation)	1 000
20	Textiles : peignage, filature, tissage, bonneterie, textiles artificiels et synthétiques, apprêt, blanchiment, teinture.	2 000
21	Habillement, travail des étoffes : coupe, couture, broderie, lingerie, confection de vêtement, fourrure, chapellerie, tapisserie, matelasserie	6 000
22	Travail des cuirs et peaux : tannerie, mégisserie, pelletterie, corroierie, cordonnerie, sellerie, maroquinerie, fabrication industrielle de la chaussure	1 000
23	Travail du bois : scierie, menuiserie, ébénisterie, charonnage, tonnellerie, autres spécialités du bois	5 000
24	Conducteurs d'engins terrestres : engins de chantiers, de levage, de transport et machines agricoles	5 000
25	Autres formations des secteurs primaires et secondaires (conducteurs de fours, de chaudières, manutentions, etc)	8 000
26	Dessinateurs du bâtiment et des travaux publics.....	1 000
27	Dessinateurs industriels	4 000
28	Organisation du travail, gestion et contrôle de la production	5 000
29	Techniques administratives ou juridiques appliquées....	4 000
30	Secrétariat, dactylographie, sténographie	27 000
31	Techniques financières ou comptables, mécanographie comptable	31 000
32	Traitement électromécanique et électronique de l'information	4 000
33	Commerce et distribution.....	9 000
34	Information, documentation, relations publiques.....	2 000
35	Enseignement, animation à caractère éducatif.....	25 000
36	Arts et arts appliqués, esthétique industrielle.....	1 000
37	Santé, secteur paramédical, services sociaux.....	15 000
38	Soins personnels	7 000
39	Service dans l'hôtellerie et les collectivités.....	5 000
40	Arts ménagers	,
41	Surveillance, sécurité	,
42	Formations aux fonctions d'encadrement.....	4 000
43	Formations littéraires et linguistiques	11 000
44	Formations économiques, commerciales, juridiques générales ou en gestion des collectivités publiques ou des entreprises	60 000
45	Formations générales en sciences ou en techniques industrielles	19 000
46	Préformation, formations générales à finalité professionnelle	66 000
47	Autres formations non regroupées ci-dessus.....	9 000
	Sensibilisation	13 000
	Total	483 000

Ce tableau commande les observations suivantes :

Parmi les groupes recevant *le plus grand nombre de stagiaires*, on relève :

- les formations générales à finalité professionnelle ;
- les formations économiques, commerciales, juridiques générales ou en gestion des collectivités publiques ou des entreprises ;
- la mécanique générale et de précision, le travail sur machines-outils et les automatismes ;
- les techniques financières ou comptables et la mécanique.

Les actions recevant *les effectifs les plus réduits* (1 000) se répartissent entre :

- la production et la transformation des métaux ;
- les papiers et carton ;
- la boulangerie ;
- l'abattage et le travail des viandes ;
- les cuirs et peaux.

On remarque que le secteur tertiaire est de loin beaucoup plus prisé des stagiaires que les secteurs primaire ou secondaire. Par ailleurs, **certaines branches appelées à connaître un développement rapide (l'électronique, l'organisation du travail) sont encore très moyennement développées.** Votre rapporteur souhaite que les formations offertes aux stagiaires prennent en compte le plus possible les potentialités économiques et particulièrement les secteurs en expansion. La formation professionnelle non seulement doit accompagner le développement de certains secteurs de notre économie, mais dans certains cas le précéder.

La commission se félicite de l'annonce faite par le Secrétaire d'Etat de l'établissement de cartes régionales des formations qui devront permettre une plus grande adéquation des offres et des demandes, mais également répondre aux exigences de l'évolution de notre économie au cours des prochaines années.

3. — LA RÉPARTITION DES STAGIAIRES EN FONCTION DU NIVEAU DES FORMATIONS SUIVIES

L'examen de la répartition des effectifs de stagiaires en fonction du niveau de formation suivie et des diplômes obtenus montre d'une part la progression des niveaux les plus bas, IV, V et VI et le relatif tassement des formations élevées, I, II et III.

Stagiaires formés.

NIVEAUX (1)	1972		1976		1977		1978		1979	
I et II.....	56 000	10	23 000	5	29 000	6	32 000	7	31 000	7
III.....	90 000	17	75 000	16	63 000	14	67 000	15	69 000	14
IV.....	153 000	29	112 000	25	110 000	25	125 000	27	130 000	27
V et VI.....	234 000	44	247 000	54	251 000	55	235 000	51	253 000	52
Total.....	533 000	100	457 000	100	453 000	100	459 000	100	483 000	100

(1) Nomenclature interministérielle des niveaux de formation.

I. et II. Personnel occupant des emplois exigeant normalement une formation de niveau égal ou supérieur à celui de la licence ou des écoles d'ingénieurs.

III. Personnel occupant des emplois exigeant une formation du niveau du brevet de technicien supérieur ou du diplôme des instituts universitaires de technologie, et de fin de premier cycle de l'enseignement supérieur.

IV. Personnel occupant des emplois de maîtrise ou possédant une qualification d'un niveau équivalent à celui du baccalauréat technique ou de technicien et du brevet de technicien.

V. Personnel occupant des emplois exigeant normalement un niveau de formation équivalent à celui du brevet d'études professionnelles (B.E.P.) ou du certificat d'aptitude professionnelle (C.A.P.) et par assimilation du certificat de formation professionnelle des adultes (C.F.P.A.) 1^{er} degré.

VI. Personnel occupant des emplois n'exigeant pas de formation allant au-delà de la fin de la scolarité obligatoire.

L'examen de la répartition des stages entre les actions de formation à finalité professionnelle directe et les actions de formation générale fait ressortir depuis 1976 une stabilisation des secondes au profit des premières.

Stagiaires formés. -- Aide de l'Etat.

	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
Agricole.....	27 000	24 000	19 000	18 000	21 000	25 000	32 000	26 000
Industriel.....	151 000	178 000	169 000	135 000	136 000	142 000	119 000	145 000
Services.....	146 000	138 000	149 000	146 000	137 000	123 000	130 000	143 000
Total Formations professionnelles.....	324 000	340 000	337 000	299 000	294 000	290 000	281 000	314 000
(Pourcentage du total général).....	(61)	(60)	(66)	(58)	(64)	(64)	(61)	(65)
Economie et lettres.....	76 000	98 000	60 000	64 000	63 000	59 000	71 000	71 000
Sciences.....	48 000	34 000	25 000	50 000	18 000	24 000	22 000	19 000
Préformation.....	73 000	82 000	78 000	84 000	69 000	67 000	72 000	66 000
Total Formations générales.....	197 000	212 000	161 000	198 000	150 000	150 000	165 000	156 000
(Pourcentage du total général).....	(37)	(38)	(31)	(39)	(33)	(33)	(36)	(32)
Sensibilisation.....	12 000	12 000	13 000	13 000	13 000	13 000	13 000	13 000
(Pourcentage du total général).....	(2)	(2)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)
Total général.....	533 000 (100)	564 000 (100)	511 000 (100)	510 000 (100)	457 000 (100)	453 000 (100)	459 000 (100)	483 000 (100)

4. — LA RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR AGE ET PAR SEXE

Si l'on reporte ces données à la répartition par âge des stagiaires, on observe que plus de la moitié ont moins de vingt-cinq ans, ce qui signifie que **la formation professionnelle est encore largement utilisée pour pallier les carences du système éducatif**. La répartition par sexe fait ressortir que la proportion des femmes parmi les stagiaires reste inférieure de près de la moitié de celle des hommes : 34 % contre 66 %.

Il est à noter que la proportion des stagiaires du sexe féminin reste stable entre 1978 et 1979, alors qu'elle avait progressé régulièrement depuis 1972. Toutefois, la stagnation en pourcentage ne se traduit pas par une stagnation identique des effectifs, ceux-ci passant de 270 000 en 1978 à 287 000 en 1979.

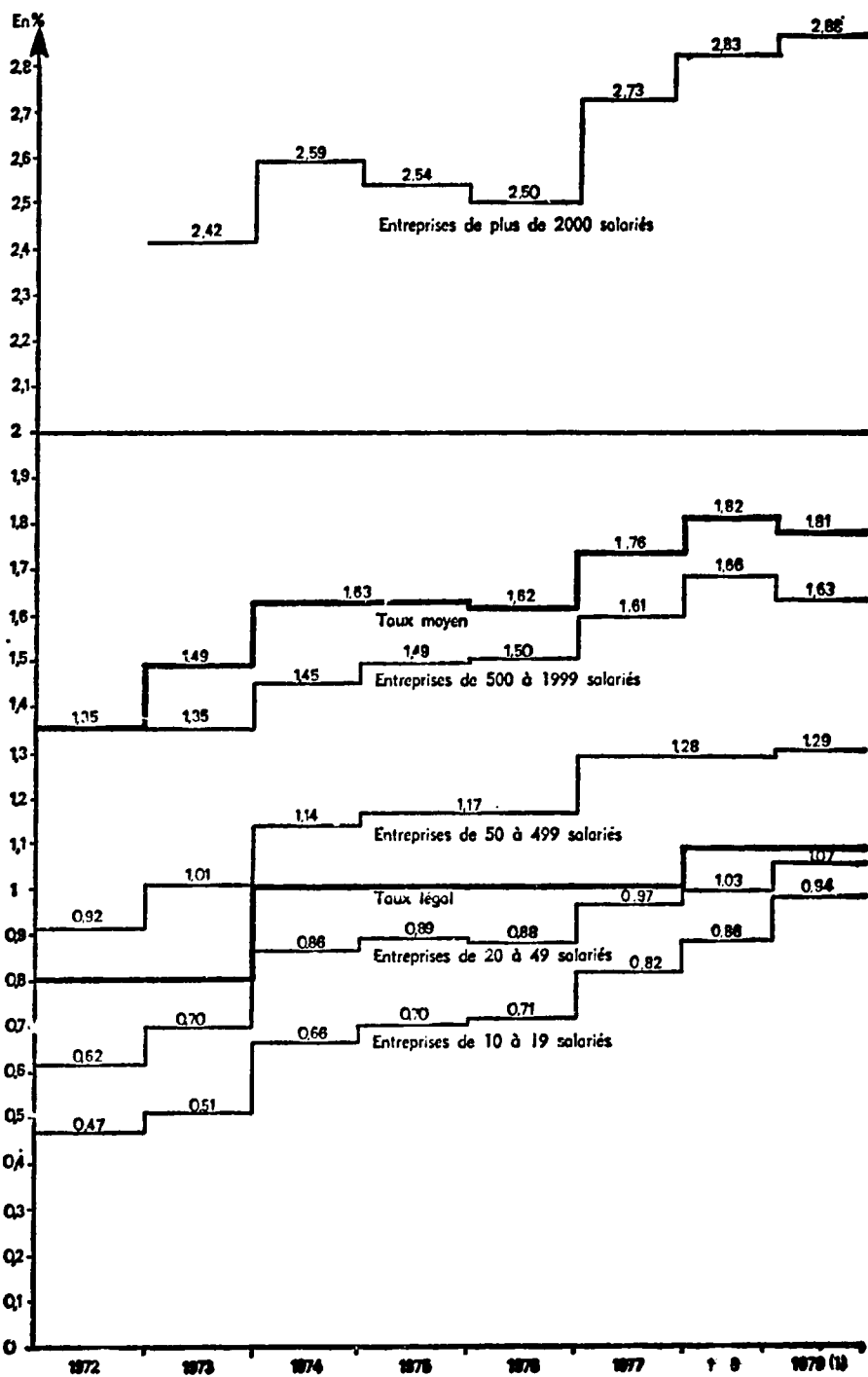
II. — Le bilan de l'action des entreprises.

Bien que l'action menée par les entreprises dans le domaine de la formation professionnelle ne relève pas formellement de l'examen du projet de loi de finances, il est nécessaire d'en faire un bilan pour mesurer plus exactement l'ampleur de la formation professionnelle organisée dans notre pays.

1. — LE TAUX DE PARTICIPATION

Rappelons que le taux de 1,1 % de participation des entreprises reste inchangé depuis 1978. Toutefois, l'examen des déclarations des employeurs révèle que le taux moyen de participation s'élève à 1,81 % pour l'année 1979, soit une légère diminution par rapport à 1978 où ce taux était de 1,82 %.

Evolution des taux de participation selon la taille de l'entreprise.



Comme le montre le tableau ci-dessus (évolution des taux réels de participation selon la taille des entreprises) les employeurs de moins de vingt salariés se situent encore au-dessous de 1 %, alors que les entreprises de vingt à quarante-neuf salariés l'ont dépassé, légèrement il est vrai, en 1978.

Les entreprises de plus de 2 000 salariés se situent toujours largement au-dessus avec un taux en constante progression depuis 1977. En revanche, la participation des entreprises de 500 à 1 999 salariés accuse une légère diminution en 1978 et 1979.

Cette situation appelle deux observations :

— les entreprises qui organisent des actions de formation sont celles qui occupent les places les plus fortes au plan économique. En grossissant le trait, on peut avancer que les plus dynamiques, au plan financier, sont les plus conscientes de l'intérêt qu'elles peuvent retirer de la formation professionnelle ;

— à l'inverse, les petites entreprises restent, en moyenne, encore insuffisamment sensibilisées. La faiblesse de leur participation montre qu'il était très ambitieux de porter le taux à 2 % en 1976 comme cela avait été prévu dès 1971. Le contexte économique n'encourage guère d'aller dans ce sens. Le problème est donc difficilement soluble. Trop d'entreprises s'acquittent encore de leurs obligations par les versements directs au Trésor. Bien qu'en décroissance en 1979 par rapport à 1978, ceux-ci représentent toujours 219 millions de francs.

	ENTREPRISES DE :					TOTAL
	10 à 19 salariés.	20 à 49 salariés.	50 à 499 salariés.	500 à 1 999 salariés.	Plus de 2 000 salariés.	
Montant des versements au Trésor (millions de francs) ...	73,8	92,2	49,5	3,7	0,3	219,5
Nombre d'entreprises	15 420	10 800	2 800	70	10	29 100
Nombre de salariés concernés.	211 000	328 000	305 000	60 000	31 000	935 000

Ils concernent près de 935 000 personnes dont plus de la moitié sont employées dans des entreprises occupant moins de cinquante salariés.

Cette situation ne laisse pas d'être préoccupante. Depuis plusieurs années, la commission a souhaité que ce problème soit étudié. Sans doute certaines administrations, le Ministère du Budget par exemple, sont peu tentées de trouver des remèdes... Néanmoins, il n'est pas sain que des pans entiers de l'activité économique ne prennent pas une part au développement de la formation professionnelle. Il est non moins regrettable que le Gouvernement n'ait pas fait preuve de davantage d'imagination pour trouver des procédures incitatives.

2. -- LES DIFFÉRENTS TYPES DE STAGES FINANÇÉS PAR LES ENTREPRISES

Sur les 1 686 000 stagiaires recensés en 1979, 79 % ont suivi des stages d'entretien et de perfectionnement des connaissances. Les stages de prévention n'occupent en revanche que 3 % des effectifs, les stages d'adaptation et de promotion s'établissent respectivement à 10 et 8 %.

Si l'on rapporte cette répartition à celle des stagiaires de l'appareil public de formation, on relève que les entreprises organisent très peu d'actions de conversion, prévention ou préformation, préférant de beaucoup les actions de perfectionnement dont elles tirent, il est vrai, des bénéfices directs.

Répartition des stages selon le type de stage.

	1976		1977		1978		1979	
		%		%		%		%
Prévention	51 000	2	59 000	3	52 000	3	56 000	3
Adaptation	250 000	12	248 000	11	244 000	11	192 000	10
Promotion professionnelle..	238 000	12	224 000	10	200 000	9	162 000	8
Entretien et perfectionnement des connaissances..	1 516 000	74	1 633 000	77	1 640 000	77	1 513 000	79
Total	2 055 000	100	2 164 000	100	2 136 000	100	1 923 000	100

3. — LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE STAGIAIRES

Avec une somme de 9,5 milliards de francs, 17,2 % des salariés ont pu suivre une action de formation, soit un total de 1 686 000 stagiaires, soit près de 200 000 de moins par rapport à 1978.

Les tableaux suivants récapitulent l'évolution des catégories socio-professionnelles concernées, et la répartition par sexe et heures de stages.

On remarquera que la proportion d'ouvriers et d'employés progresse régulièrement mais faiblement depuis 1977. En revanche, les cadres moyens et supérieurs sont en légère régression. La répartition traduit toujours une sur-représentation des catégories socio-professionnelles élevées si l'on rapporte les pourcentages des stagiaires à la proportion qu'ils occupent dans la population active.

On relève aussi la baisse constante, depuis 1976, des effectifs de stagiaires appartenant à la catégorie d'ouvriers spécialisés et des manœuvres.

La part des stagiaires du sexe féminin, après avoir régulièrement progressé depuis 1972, n'a que faiblement augmenté en pourcentage : 24,8 % en 1978 et 25 % en 1979. Les effectifs en revanche diminuent de 33 000 entre les années considérées.

Evolution des catégories concernées.

Stagiaires.

	1972		1976		1977		1978		1979 résultats provisoires.	
		%		%		%		%		%
Manœuvres et ouvriers spécialisés	191 000	18	301 000	17	294 000	16	280 000	15	251 000	13
Ouvriers et employés qualifiés	376 000	36	829 000	46	841 000	45	832 000	46	784 000	47
Agents de maîtrise, agents techniques et techniciens	282 000	27	415 000	23	439 000	24	444 000	24	393 000	23
Ingénieurs et cadres	201 000	19	269 000	14	282 000	15	275 000	15	258 000	13
Total	1 050 000	100	1 814 000	100	1 856 000	100	1 831 000	100	1 685 000	100

Répartition des stagiaires et des heures de stage selon les catégories professionnelles.

1979 (Résultats provisoires).

	NOMBRE DE STAGIAIRES			NOMBRE D'HEURES de stage (millions).	
	Hommes.	Femmes.	Total.		Pourcentage.
Manœuvres et ouvriers spécialisés	5 000	86 000	251 000	16,2	13
En pourcentage	66	34	100	»	»
Ouvriers et employés qualifiés	552 000	232 000	784 000	40,5	44
En pourcentage	70	30	100	»	»
Agents de maîtrise, agents techniques et techniciens	320 000	73 000	393 000	22,5	24
En pourcentage	81	19	100	»	»
Ingénieurs et cadres	228 000	30 000	258 000	13,2	14
En pourcentage	88	12	100	»	»
Total	1 265 000	421 000	1 686 000	92,4	100
En pourcentage	75	25	100	»	»

DEUXIEME PARTIE

LE PROJET DE BUDGET POUR 1981

Le projet de budget pour 1981 prévoit 7 958 millions de francs en crédits de fonctionnement, soit 8 % d'augmentation par rapport à 1980. Les crédits d'équipement (autorisations de programme) diminuent en revanche de 20 % pour une inscription budgétaire de 191,20 millions de francs en 1981 contre 239,90 millions de francs en 1980.

Il convient de noter que la stagnation des crédits n'affecte pas pareillement tous les postes du budget, les secteurs jugés prioritaires voyant leur dotation reconduite en francs constants pour 1981 et plus rarement en progression.

1. — LES CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT

Les crédits prévus pour le fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale diminuent de 16,52 % par rapport à 1980 et de 25 % par rapport à 1979.

Cette diminution est liée à la baisse des crédits du Pacte national pour l'Emploi ainsi qu'à une série d'économies dans le domaine des études, de l'information et de la diffusion.

Les crédits destinés à la rémunération des stagiaires, 3 426 millions de francs, progressent de 4,1 %. Les crédits de contrôle et d'intervention augmenteront de 8,8 % pour une inscription de plus de 49 millions.

2. — LES CRÉDITS D'ÉQUIPEMENT

Comme dans la plupart des autres départements ministériels, les crédits inscrits au chapitre 66-00 diminueront de 20 % en autorisations de programme et de 6,25 % en crédits de paiement.

Compte tenu des procédures décentralisées en vigueur pour la répartition des crédits d'équipement, il n'est pas possible d'en indiquer les affectations.

- Des subventions pourront être versées pour financer :
- l'équipement en matériel technique et pédagogique ;
 - l'acquisition, l'aménagement ou la construction d'ateliers et de locaux d'enseignement ;
 - l'acquisition et l'aménagement de locaux d'hébergement ;
 - l'acquisition de terrains.

On peut indiquer à titre d'information de quelle manière ont progressé les délégations de crédits d'équipement affectées aux régions entre 1978 et 1980 :

Délégations.

REGIONS	1978	1979	1980
	(En milliers de francs.)		
Aisne	1 800	5 000	3 273
Aquitaine	2 400	3 500	4 985
Auvergne	1 500	4 700	2 150
Bourgogne	3 300	4 850	1 800
Bretagne	4 300	12 600	5 890
Centre	4 000	5 700	4 700
Champagne-Ardenne	3 000	3 000	3 600
Corse	1 700	2 800	1 780
Franche-Comté	2 600	1 990	1 500
Ile-de-France	11 300	9 800	20 000
Langue doc-Roussillon	2 400	3 050	5 800
Limousin	2 000	2 200	2 250
Lorraine	2 900	4 100	4 400
Midi-Pyrénées	3 600	3 800	4 090
Nord - Pas-de-Calais	5 400	8 600	6 900
Basse-Normandie	2 300	3 200	2 400
Haute-Normandie	1 900	3 600	2 300
Pays de la Loire	3 700	4 450	4 000
Picardie	2 700	4 050	3 300
Poitou-Charentes	2 300	4 300	3 000
Provence-Alpes - Côte d'Azur	5 300	6 300	3 300
Rhône-Alpes	6 300	7 700	5 200
Départements d'Outre-Mer	2 600	3 350	3 100
Total des crédits aux régions...	79 100	112 650	99 628
Total général: transferts + délégations.....	90 395	125 000	104 378

TROISIEME PARTIE

EXAMEN EN COMMISSION

1. — AUDITION DU MINISTRE

Sous la présidence de **M. Michel Miroudot**, vice-président, la commission a procédé, le mercredi 19 novembre 1980, à l'audition de **M. Jacques Legendre**, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de la Formation professionnelle, sur le projet de loi de finances pour 1981.

Dans un exposé introductif, le Ministre a indiqué que l'effort des entreprises en faveur de la formation professionnelle était toujours soutenu, le taux réel de participation passant de 1,60 % en 1977, à 1,80 % en 1978, et 1,82 % en 1979, pour un chiffre d'affaires de 9 500 millions de francs.

Cette progression, malgré une conjoncture défavorable, s'explique par le prélèvement obligatoire de 0,2 % opéré pour la formation au titre des pactes pour l'emploi.

L'effort est toujours inégalement réparti entre les grandes entreprises, qui dépensent 2,88 % en moyenne, et les P. M. E., qui n'atteignent pas encore 1 %. Les versements directs au Trésor se maintiennent toujours à un niveau élevé — 208 millions de francs — même s'ils ont décréu d'année en année.

L'analyse de la répartition socio-professionnelle des stagiaires fait ressortir une progression des ouvriers qualifiés, des ouvriers spécialisés et des ouvriers professionnels. Les cadres et les techniciens restent néanmoins sur-représentés. Ce n'est pas le cas des femmes qui doivent encore faire l'objet d'actions spécifiques.

L'action de l'Etat s'organise autour du Secrétariat d'Etat dont la vocation interministérielle a été confirmée par son rattachement auprès du Premier Ministre. La délégation permanente se réunit une fois par mois et assure une heureuse concertation. Enfin, le Conseil national de la Formation permanente se réunira sous la présidence du Premier Ministre le 15 décembre prochain pour fixer

les orientations de la politique à suivre au cours des cinq prochaines années. Les principales caractéristiques de ce plan sont les suivantes :

- donner aux 200 000 jeunes qui sortent du système éducatif sans formation un début de qualification ;
- accélérer la mise en place des formations alternées ;
- développer à un niveau approprié l'apprentissage pour répondre aux besoins de l'économie.

M. Legendre a tenu à souligner qu'il n'avait pas pour but de concurrencer le système éducatif qui doit rester le point de passage obligé de la formation initiale des jeunes et dont on favorisera toujours le maintien sous statut scolaire.

S'agissant des moyens budgétaires, les crédits de l'enveloppe formation ont doublé depuis quatre ans. En 1981, une certaine stabilisation sera l'occasion de rééquilibrer les crédits qui figurent dans le pacte et ceux inscrits hors pacte au fonds de la Formation professionnelle. Certaines dotations ont été maintenues à niveaux constants dans la mesure où elles sont destinées à financer des actions prioritaires (A.F.P.A., aide aux handicapés) ; d'autres ont été réduites, car elles ne prennent plus rang parmi les priorités. Le projet pour 1981 se présente donc comme un budget de reconduction et de transition.

Dans le large débat qui suivit, plusieurs commissaires sont intervenus.

MM. Jean-Pierre Blanc et René Tinant se sont fait l'écho de la réduction, intervenue en juin dernier, des crédits destinés au financement des stages qui a été ressentie durement dans le secteur de l'agriculture où, pourtant, la Formation professionnelle est peu développée.

Mme Hélène Luc s'est déclarée très préoccupée par le sort des jeunes qui sortent tous les ans du système éducatif sans formation. Elle a dénoncé l'inadéquation des formations offertes aux jeunes et l'engorgement d'organismes comme l'A.F.P.A. qui ne peuvent répondre aux demandes. Des solutions doivent être trouvées en donnant à l'enseignement technique les moyens de son développement et empêcher qu'il ne soit la filière d'accueil des élèves en situation d'échec scolaire.

Mme Brigitte Gros, rapporteur pour avis, a rappelé que l'année 1980 avait été marquée par le colloque sur les dix ans d'application de la Formation professionnelle et par l'adoption de la loi sur

les formations alternées. Elle s'est déclarée préoccupée de l'application de la loi sur le congé individuel de formation et par la diminution des effectifs des stagiaires du pacte. Après avoir souligné le rôle important de l'A.F.P.A., elle a souhaité que son action soit intensifiée.

Répondant aux intervenants, le Ministre a indiqué en substance :

— qu'il était nécessaire de rendre à l'A.F.P.A. sa vocation originelle et donc de diminuer le nombre des jeunes qu'elle accueille, ceux-ci relevant du système éducatif ;

— que l'application de la loi du 17 juillet 1978 relative au congé de formation était encore trop récente pour permettre d'en dresser un premier bilan. Néanmoins, la demande individuelle de formation sera encouragée au cours des prochaines années ;

— que des cartes régionales recensant les formations allaient être mises au point pour définir les besoins et adapter le plus possible les demandes aux offres d'emplois ;

— que l'Etat avait fourni des efforts importants pour rénover l'enseignement technologique et qu'il allait s'employer, au cours des prochaines années, à faire évoluer les mentalités sans qu'il faille se dissimuler que le processus sera lent.

2. — EXAMEN DU RAPPORT ET ADOPTION DES CONCLUSIONS

La commission est alors passée à l'examen des crédits de la Formation professionnelle sur le rapport de **Mme Brigitte Gros**, rapporteur pour avis.

Le rapporteur a indiqué que le budget se caractérisait par la stagnation des dotations. Ainsi, les crédits destinés aux dépenses de fonctionnement ne progressent que de 11,5 % et les autorisations de programme diminuent de 20 %.

Dressant le bilan des actions engagées au cours des dernières années, le rapporteur a tenu à rappeler que la formation professionnelle concernait un travailleur sur sept, soit 2 900 000 personnes. Sur ce nombre, les catégories socio-professionnelles modestes sont encore insuffisamment représentées. Analysant la répartition par type de stage, le rapporteur a souhaité que les filières conduisant vers les nouvelles technologies soient développées pour permettre à la France de répondre aux défis du monde contemporain.

Après avoir souhaité que les orientations qui seront arrêtées au cours du Conseil national de la Formation professionnelle soient

intégrées dans le cadre plus vaste de l'éducation permanente, le rapporteur a demandé à la commission d'émettre un avis favorable à l'adoption des crédits.

Mme Hélène Luc, pour sa part, s'y refuse, considérant que le budget comporte trop de lacunes et ne répond pas aux besoins et à l'attente des masses .

Suivant son rapporteur, la commission donne un avis favorable à l'adoption des crédits de la Formation professionnelle pour 1981.

ANNEXE

Le budget de la Formation professionnelle pour 1981 se présente de la façon suivante (en millions de francs) :

NATURE DES ACTIONS	BUDGET VOTE en 1980.	PROPOSITIONS pour 1981.	EVOLUTION (Pourcentage.)
I. — Formation professionnelle continue.			
A. — FONCTIONNEMENT DES CENTRES			
<i>Travail.</i>			
F. P. A.	1 433,54	1 678,03	+ 17,05
Actions de formation du F. N. E....	61,94	61,94	»
Contrats emploi formation.....	554,40	851,84	+ 53,7
Total (travail)	2 049,88	2 591,81	
<i>Education.</i>			
C. N. A. M.	10,74	»	
C. N. D. P. et C. N. T. E.....	105,39	114,18	+ 8,34
A. D. E. P.	7,28	7,24	»
Actions spécifiques	18,35	17,29	- 5,77
Total (éducation)	141,76	138,71	
<i>Universités.</i>			
C. N. A. M.	83,66	106,27	+ 27
Actions spécifiques	17,31	19,63	+ 13,4
Total (universités)	100,97	125,90	
<i>Industrie.</i>			
F. N. E. G. E.	7,10	6,80	- 4,22
<i>Artisanat.</i>			
Initiation des artisans à la gestion..	»	3	
<i>Justice.</i>			
Formation des futurs avocats.....	»	4	
<i>Services généraux du Premier Ministre.</i>			
Fonds de la Formation professionnelle et de la promotion sociale..	1 102,85	920,69	- 19,78
B. — RÉMUNÉRATION DES STAGIAIRES			
Rémunération	3 268,83	3 426,59	+ 4,19
Services payeurs	4,35	8,30	+ 90,57
Total (rémunération)	3 293,18	3 434,89	
C. — CONTRÔLE ET INTERVENTIONS			
Total (fonctionnement formation professionnelle continue)	6 741,09	7 275,16	+ 8,84

NATURE DES ACTIONS	BUDGET VOTE en 1980.	PROPOSITIONS pour 1981.	EVOLUTION (Pourcentage.)
II. — Apprentissage.			
<i>Centres de formation d'apprentis.</i>			
Education	541,99	627,13	+ 15,70
Agriculture	24,73	26,89	+ 8,73
<i>Inspection de l'apprentissage.</i>			
Education	22,49	27,58	+ 22,63
Agriculture	0,99	1,12	+ 13
Total (apprentissage)	596,20	682,72	
Total (fonctionnement)	7 331,29	7 957,88	+ 8,55
III. — Equipement.			
<i>Autorisations de programme.</i>			
F. P. A.	134,9	104,92	— 20
Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale..	105	84	— 20
Total (équipement)	239,9	191,92	